

<b>REGLEMENT DE LA COUPE DU CONSEIL GENERAL DU GERS</b>
---

**Art 1 :** le Conseil Général de Gers met en compétition pour la saison 2007, une coupe dite « Coupe du Conseil Général du Gers ».

L'organisation en est confiée au Comité Régional de l'Armagnac.

**Art 2 :** Seules les courses comptant pour le Challenge de l'Armagnac seront inscrites à cette compétition du Mousquetaire.

**Art 3 :** Cette coupe sera qualificative pour le Championnat de France.

**Art 4 :** Elle se disputera sur toutes les courses. Seront retenus :

- les 50 meilleurs écarts (+ valeur 1/10 bétail)
- les 10 meilleurs sauts (+ valeur 1/10 du bétail).

**Art 5 :** L'écarteur et le sauteur, vainqueurs de ce Challenge du Mousquetaire seront déclarés vainqueurs de la Coupe du Conseil Général du Gers.

**RESPONSABLE DU COMITE REGIONAL DE L'ARMAGNAC**

Président	<b>M. Jean Claude GREMIAUX</b>	tel. 05 62 09 47 24
Secrétaire	<b>M. Michel JAURREY</b>	tel. 05 62 29 51 97
Trésorier	<b>M. Didier EXPERT</b>	tel. 05 62 69 51 94

**COMMISSION DE DESIGNATION DES JURES**

Responsable **M. Michel RAYMOND** tel. 05.62.31.98.61.

**Siège social du Comité de l'Armagnac  
Mairie de Nogaro  
32110 Nogaro**